

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

***RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2023 (RCA23-19001)***

AVIS est par la présente donné que le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2023* (RCA23-19001) a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 5 décembre 2022.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 6 décembre 2022.

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE

***RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2023 (RCA23-19001)***

NOTICE is hereby given that the *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2023* (RCA23-19001) was adopted at the regular sitting of the Lachine borough council held on December 5, 2022.

This by-law may be consulted at the Ville de Montréal's website at the following address: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

This by-law comes into force in accordance with the law.

Given in Montréal, Lachine borough, this 6th day of December, 2022.

Ann Tremblay, avocate, OMA
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine